



## Convocation justice pénale

-----  
Par roland57

Bonjour, apres audition au commissariat pour "outrage par ecris" le procureur donne un avertissement. Que je n'ais jamais receptionné. (procureur Moselle) J'echappe au procès.

L'outrage concerne un magistrat Alsacien. Je suis maintenant convoqué pour jugement en Alsace,selon convocation. (proc 2)

En fait,j'apprends par mail du vice procureur ,qu'il s'agit de me remettre une ordonnance pénale en réalité J'avais demandé la rectification de ma convocation,sans succès.

Est il habituel qu'une convocation en justice ne mentionne pas le motif réel.  
Merci bien